

PROJET D'AUTOROUTE POITIERS/LIMOGES

Motion pour un projet alternatif

La concertation publique initiée par l'Etat sur le projet d'autoroute Poitiers/Limoges est actuellement à l'œuvre.

Parmi les principaux objectifs affichés, il s'agit de diminuer, pour les automobilistes, le temps de trajet entre les deux anciennes capitales régionales et de désenclaver les territoires traversés.

Si un tel projet devait être confirmé, sa mise en service serait alors envisagée entre 2030 et 2035.

A cette heure, ce projet est estimé à plus d'1 milliard d'euros.

Bien qu'ayant vocation à être concédé à un opérateur privé, la contribution de l'Etat et des collectivités territoriales au financement de l'infrastructure s'établirait entre 450 et 770 millions d'euros.

Dans l'éventualité où le projet d'autoroute ne serait pas retenu, celui d'un aménagement alternatif à 2x2 voies est également avancé, visant à augmenter le nombre et la longueur des voies à double sens entre Poitiers et Limoges.

Le coût de ce projet est estimé à 450 millions d'euros.

La commune de Sèvres-Anxaumont souhaite contribuer à la concertation en cours en partageant ses positions vis-à-vis du projet présenté et ses propositions en faveur de l'amélioration de la circulation et de la sécurité des automobilistes sur l'axe Poitiers-Limoges.

Naturellement, ces dernières ne peuvent être décorrélées des enjeux de mobilité au sens large et d'aménagement routier de l'entrée Est de Poitiers qui font actuellement l'objet d'une étude partenariale en cours de finalisation.

Après examen attentif du dossier de concertation et délibération, le Conseil Municipal de Sèvres-Anxaumont souhaite partager ses plus vives préoccupations quant aux enjeux suivants.

• Concernant l'enjeu d'amélioration des conditions de circulation sur l'axe Poitiers – Limoges et de désenclavement du territoire :

La commune de Sèvres-Anxaumont partage le constat d'une infrastructure routière actuellement inadaptée pour une connexion pertinente des deux villes (en termes de temps de trajet notamment) et pour la sécurité des automobilistes.

Des aménagements structurants doivent donc être poursuivis.

En revanche, un projet autoroutier ne permettrait en aucun cas de répondre aux enjeux réels et en particulier aux questions de mobilité du quotidien, de trafic local et de désenclavement du territoire.

Au contraire, une telle infrastructure conduirait :

- à isoler plus fortement encore les communes actuellement situées à proximité de la RN 147.
- et surtout au report des populations locales (qui ne pourront assumer la charge d'un péage pour leurs déplacements du quotidien) sur une RN 147 dégradée car privée des aménagements récemment réalisés (déviation de Fleuré et de Bellac notamment) alors intégrés à l'autoroute. Une telle situation conduirait à une nette dégradation du service routier pour ces populations contraintes à des conditions de circulation plus dangereuses et moins fluides.

Les déplacements du quotidien doivent demeurer la priorité des aménagements à venir : 70 % du trafic à l'approche des villes est composé d'un trafic local et seules 100 personnes sont concernées par un aller-retour quotidien entre Poitiers et Limoges.

Ainsi, l'aménagement adapté de l'axe existant doit être privilégié. Il sera le seul susceptible d'éviter une perte d'attractivité supplémentaire des territoires traversés et d'améliorer le service aux habitants du territoire se rendant sur Poitiers par un équipement routier sécurisé et de qualité.

• Concernant l'enjeu financier :

L'investissement financier à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales sera particulièrement lourd dépassant largement le milliard d'euro annoncé si l'on comptabilise la valorisation de l'intégration dans la concession des infrastructures de déviations existantes déjà financées par des fonds publics.

Ainsi, l'infrastructure proposée constituerait l'une des autoroutes les plus chères en France.

A l'heure où les tensions sur les finances publiques n'ont jamais été aussi fortes et où la situation financière des collectivités n'a jamais été aussi fragile et incertaine un tel investissement apparait particulièrement déraisonnable. Il contrevient à l'exigence de priorisation de l'action publique sur les enjeux essentiels et à la nécessité de justement dimensionner les investissements aux besoins réels.

De ce point de vue également, l'aménagement de l'axe existant apparait bien plus adapté, réaliste et responsable.

• Concernant les enjeux environnementaux et agricoles :

Le projet d'autoroute suppose une consommation d'espaces naturels et agricoles considérable.

A l'heure où chaque niveau de collectivité est appelé, à juste titre, à s'inscrire dans une stratégie de sobriété foncière, un tel projet autoroutier vient contredire définitivement le cadre législatif posé notamment par la Loi Climat et Résilience.

La commune de Sèvres-Anxaumont s'oppose de ce point de vue au sacrifice de 800 hectares d'espaces naturels et agricoles.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal de Sèvres-Anxaumont :

- rejette le projet d'autoroute Poitiers/Limoges présenté dans le dossier de concertation,
- se positionne en faveur d'un projet alternatif visant à l'aménagement de la route existante en particulier à travers la poursuite de la création de zones de dépassement et le contournement des bourgs.

Un tel projet devra impérativement veiller au respect des défis environnementaux. Il conviendra alors de retenir les solutions et scenarios garantissant la plus grande maitrise de la consommation d'espace par la recherche de la plus grande proximité à la voie actuelle afin de limiter les impacts écologiques et paysagers. Les aménagements devront en outre intégrer les enjeux d'intermodalité en veillant à la desserte des zones déjà urbanisées et la connexion efficace aux différentes solutions de déplacement (ferroviaire, transports en commun, ...).

Fort de ces convictions, le Conseil Municipal rappelle sa ferme opposition à toute infrastructure de contournement par le nord du territoire.

Vote: unanimité